

2022 DASES DDCT 16 : Subventions (154 500 €) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de dix actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires.

REGIE DE QUARTIER DU 19^{ème}

Montant du financement : 10 000 €
(reconduction)

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

■ Situation juridique

- Date de création et siège social : association à but non lucratif, créée le 18 janvier 2003, dont le siège social est situé 9, rue Colette Magny 19^{ème}.
- Objet statutaire : Selon l'article 2 de ses statuts, l'association a pour objet « l'insertion – notamment socioprofessionnelle - des habitants en difficulté ainsi que tous types d'actions visant à créer, développer ou renforcer le lien social et l'amélioration de la vie des quartiers. Ceci en particulier par l'implication et la participation des habitants et la mise en œuvre de la citoyenneté. La Régie veille à l'embellissement du quartier et à l'amélioration du cadre de vie. Elle cible son action - principalement mais non exclusivement - sur le territoire du site Politique de la Ville, dans le Nord du 19^{ème} arrondissement de Paris ».
- Bureau (AG 28 juin 2021) : André BONNIN (Président), Monique KAISER (Vice-Présidente), Carlos DURAN (Trésorier) et Max DE DROUAS (secrétaire).

■ Activités de l'association

- Entreprise d'insertion agréée par l'État, l'association bénéficie d'un conventionnement pour accompagner des personnes, en général des habitants de l'arrondissement, en recherche d'emploi, en les salariant sur des activités multiples (nettoyage, espaces verts, peinture).
 - Actions et services favorisant les rencontres et les échanges entre habitants. L'association anime notamment un système d'échange de services, l'Accorderie, tels que du dépannage informatique, de l'aide au déménagement, du petit bricolage, de l'apprentissage de langues.
- L'association est constituée d'une équipe de 14 encadrants et de 75 salariés.

■ Situation financière de l'année 2020 :

- Bilan : 1 546 315 € dont 57 % de trésorerie
- 1* Compte de résultat : il s'élève à 2 036 876 € en charges dont 75 % de frais de personnel et à 2 139 918 € en produits dont 30 % de subventions publiques, 66 % de ventes de prestations de services. Il présente un excédent 103.042 € en augmentation par rapport à celui de 66 230 € enregistré en 2019.

PRESENTATION DE L'ACTION - JARDIN COLLECTIF PARTAGÉ ET SOLIDAIRE LE VER TETU

■ Présentation de l'action

Objectifs de l'action :

- Proposer une activité collective de jardinage à des publics en difficulté, éloignés de l'emploi ou en situation d'exclusion sociale.
- Travailler la mixité sociale en favorisant la rencontre, les échanges et la transmission de compétences.

1* Modalités de mise en œuvre : L'action se compose :

- d'ateliers de mobilisation (4 ateliers de jardinage d'une durée de 2h à 3h par semaine) : activités collectives de jardinage écologique, ateliers bricolage, ateliers artistiques en petits groupes abordant divers thèmes comme la biodiversité, le sol, l'aménagement du jardin, le développement des plantes, les différents modes de culture ;

- de temps de convivialité : organisation de repas partagé, goûter sur le thème « zéro-déchets » ;
- des animations mensuelles (un samedi par mois) et des manifestations événementielles (4 fois par an) axées sur la découverte de la biodiversité et la décoration du jardin.

2* Moyens mis à disposition de l'action par l'association

Equipe : 1 animateur jardin et 1 chargée de développement du lien social. Des salariés du pôle technique de la Régie sont mobilisés ponctuellement pour le ramassage des déchets, ou participer à des tâches techniques etc.

Équipements : le jardin solidaire d'une superficie de 1 100 m² est mis à disposition de l'association par la DEVE dans le cadre d'une convention « Main Verte ». La parcelle est située sur le site de la résidence Michelet dans le 19^{ème} arrondissement. Les locaux de l'association se trouvent face à l'entrée du jardin (bureau de l'animateur jardin du jardin, une salle de préparation des activités liées au jardin Cambrai, la cuisine pouvant être dédiée aux moments conviviaux).

■ Bilan de l'action réalisée

- Publics bénéficiaires : Lors du premier confinement, le jardin a été fermé de mi-mars à mi-mai 2020. Lors du second confinement qui a débuté le premier novembre les jardins sont restés ouverts et les personnes bénéficiaires en ont profité pour jardiner tout en respectant les gestes barrières. Une dizaine de personnes participent de façon régulière aux activités du jardin solidaire. Parmi ces personnes, certaines sont allocataires du RSA, chômeurs longue durée, hébergées. L'association poursuit ses démarches de communication auprès des habitants et des partenaires pour faire connaître le jardin et développer des partenariats. Entre 20 et 50 personnes participent aux animations mensuelles (fabrication d'un calendrier de fruits et légumes de saison, décorations de Noël etc.). Jusqu'à 20 personnes étaient présentes au pique-nique hebdomadaire organisé l'été. L'association organise des pique-niques mensuels en partenariat avec l'association La Cloche, des cours de yoga avec l'épicerie sociale La courte échelle, des animations (ciné en plein air) en association Atellanes et l'association Cafézoïde
- Partenaires : CHU Crimée (appartements tremplin), courte échelle (épicerie solidaire), CHRS Emmaüs quai de Metz, association la Cloche, les maisons de santé etc.

■ Financements accordés en 2019, 2020 et 2021 : pour cette action, l'association a perçu 10 000 € de la DASES et 9 000 € de la DDCT.

■ Budget prévisionnel 2022 de l'action

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Achats	20 000 €	Subventions	49 664 €
Services extérieurs	2 254 €	Autres produits de gestion courante	250 €
Autres services extérieurs	1.192 €	Fonds propres	35.430 €
Impôts et taxes	3.162 €		
Autres charges	14.65		

DASES/SDIS/SEPLEX

Frais de personnel	44 080 €		
TOTAL (hors contributions)	85 344 €	TOTAL (hors contributions)	85.344 €
Contributions volontaires en nature	13 450 €	Contributions en volontaires en nature	13 450 €
TOTAL	98 794 €	TOTAL	

PROPOSITION DE FINANCEMENT

1* **Montant sollicité** : 10 000 €

2* **Montant proposé par la Mairie de Paris** : 10 000 € soit 11,7 % du projet hors contributions volontaires en nature.